



COMPRENDRE VOTRE FACTURATION

Les professionnels ont la responsabilité de leurs déchets. Cela implique une gestion de A à Z et le suivi des réglementations. Le SIMER accompagne les professionnels dans cette démarche pour les déchets assimilés ménagers.

→ **POUR QUI ?** Que vous soyez **une entreprise, un commerce, une administration, une association, une profession libérale**, tous les professionnels possédant un **numéro de SIRET**, quel que soit le statut, sont concernés.

UN SERVICE POUR LES PROFESSIONNELS

Depuis le 1^{er} juillet, Amandine FLEURAT a pris la suite d'Alexandra NEDEAU pour la gestion des professionnels.

■ Votre interlocutrice, Amandine Fleurat, rencontre.

En quelques mots, quel est votre parcours ? Originaire du département, j'ai travaillé dans des commerces de proximité et dans la grande distribution où j'ai évolué d'hôtesse de caisse à assistante de direction. J'ai développé mes savoir-être et mes compétences. J'ai débuté au SIMER en février 2022 pour l'enquête des professionnels sur la redevance incitative.



■ Quelles sont vos missions auprès des professionnels et des collectivités ?

Depuis le 1^{er} juillet, je suis gestionnaire des professionnels. Je les guide par rapport à leurs obligations et les services proposés par le SIMER. À ce titre, je suis un **relais avec mes collègues**. C'est un défi à relever pour les **accompagner au quotidien**. Écoute, empathie, adaptation sont les maîtres mots pour réussir. 2022 est une année où ils ont pris conscience de leurs responsabilités vis-à-vis de la gestion des déchets. Certains usagers, comme l'EHPAD de Civray, sont volontaires pour trouver des solutions. **On travaille ensemble**, avec le service prévention, pour y parvenir. J'assure aussi le suivi administratif, un soutien pour la facturation et le reporting auprès de ma direction.

FACTURATION REDEVANCE 2022

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES							
FACTURE N° du 28/09/2022							
<small>Titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8 -1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales</small>							
<small>Suivant la délibération du Comité Syndical du SIMER du 29 novembre 2021</small>							
Référence Client :	/ PROFESSIONNEL PRIVE						
Siret :							
Dernière adresse de collecte déclarée	Annuel 2022						
Désignation	Période	Quantité	PU HT	HT	TVA 10%	TTC	
Abonnement au service	du 01/01/2022 au 30/06/2022	181/181 jours	100,00	100,00	10,00	110,00	
Abonnement au service	du 01/07/2022 au 31/12/2022	184/184 jours	100,00	100,00	10,00	110,00	
Bac Bio n°	du 01/01/2022 au 23/03/2022	82/365 jours	0,00	0,00	0,00	0,00	
Bac Bio n°	du 23/03/2022 au 31/12/2022	284/365 jours	0,00	0,00	0,00	0,00	
REOM - Part proportionnelle au volume	du 01/01/2022 au 22/03/2022	81/365 jours	100,00	22,19	2,22	24,41	
REOM - Part proportionnelle au volume	du 23/03/2022 au 31/12/2022	284/365 jours	400,00	311,23	31,12	342,35	
Total			533,42€	53,34€	586,76€		
Retrouvez toutes les informations concernant le SIMER sur notre site internet : www.simer86.fr			NET A PAYER 586,76 €				
			A régler avant le 15 septembre 2022				

Après l'application d'une période test, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022 a été définie pour les collectivités et les professionnels (délibération du 28 mars 2022 n°C20220328_016).

■ Explication de votre facture annuelle 2022

Elle se compose ainsi :

- > **D'une part fixe** selon le type d'abonnement (point d'apport collectif ou porte-à-porte) et de la fréquence de collecte (1 passage par semaine ou 1 passage tous les quinze jours ou 2 passages par semaine) et éventuellement une collecte supplémentaire d'été et/ou biodéchets.
- > **Et d'une part proportionnelle** calculée au regard de la dotation en bacs attribuée aux professionnels ou aux collectivités :
 - Pour le 1^{er} semestre 2022 : dotation à la date du 31 décembre 2021
 - Pour le 2nd semestre 2022 : dotation à partir du 1^{er} juillet 2022.

L'année 2022 était une année test avant le lancement de la RI (Redevance Incitative) en 2023. Des ajustements ont du être opérés dans l'organisation du service de collecte.

Cependant, on note, dès à présent, des résultats positifs sur la réduction des déchets avec une diminution de 2500 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (au 31 août 2022 par rapport à la même période en 2021).

LA TARIFICATION DÉTAILLÉE

La grille tarifaire en 2023 (en € TTC) sera la suivante :

La collecte en bac 1 semaine sur 2

	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
					
LA PART FIXE abonnement aux services	122,15 €				
LA PART PROPORTIONNELLE 12 levées du bac noir	74,36 €	109,30 €	144,24 €	202,48 €	388,83 €
TOTAL ANNUEL	196,51 €	231,45 €	266,39 €	324,63 €	510,98 €
LA PART VARIABLE au-delà de la 12 ^e	2,55 € / levée	3,48 € / levée	4,40 € / levée	5,95€ / levée	10,89 € / levée



→ LES DATES DE FACTURATION 2023 ET 2024

En 2023, vous recevrez deux redevances incitatives en milieu de chaque semestre. Elles seront calculées sur la part fixe (abonnement et part proportionnelle).

La collecte en bac 1 fois par semaine : Civray, Montmorillon et la Roche-Posay

	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
					
LA PART FIXE abonnement aux services	122,15 €				
LA PART PROPORTIONNELLE 12 levées du bac noir	94,36 €	129,30 €	164,24 €	222,48 €	408,83 €
TOTAL ANNUEL	216,51 €	251,45 €	286,39 €	344,63 €	530,98 €
LA PART VARIABLE au-delà de la 12 ^e	2,55 € / levée	3,48 € / levée	4,40 € / levée	5,95€ / levée	10,89 € / levée

En 2024, dans le cas où vous auriez dépassé votre forfait (12 levées de bac, 18 ou 29 ouvertures de PAC ou la dotation annuelle de sacs rouges et jaunes), vous recevrez la régularisation de la redevance (part variable de 2023).

La collecte en PAC (Point d'Apport Collectif)

	29 ouvertures 	18 ouvertures 
		
LA PART FIXE abonnement aux services	122,15 €	
LA PART PROPORTIONNELLE 29 dépôts (50L) ou 18 dépôts (80L)	69,36 €	
TOTAL ANNUEL	191,51 €	
LA PART VARIABLE au-delà des dépôts inclus	1,51 € / ouverture	1,97 € / ouverture

Les collectes supplémentaires

Les professionnels ont la possibilité de bénéficier de collectes supplémentaires et/ou d'une collecte spécifique pour les biodéchets.

Le montant de la redevance se composera :

- d'une part fixe
- et d'une part proportionnelle et d'une part variable correspondant au volume du (ou des) bac(s) de la grille RI.

ABONNEMENT À LA COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE	OMR C1 (en zone C0,5)	OMR C2 (en zone C0,5)	OMR C2 (en zone C1)
an/point de collecte (en plus des bacs)	190,67€	762,67€	572,00€

La collecte biodéchets 1 fois par semaine

	120 L	240 L
		
LA PART FIXE Abonnement/an/point de collecte (en plus des bacs)	120,88 €	
LA PART PROPORTIONNELLE 52 levées incluses	74,36 €	144,24 €
TOTAL ANNUEL	195,24 €	265,12 €
LA PART VARIABLE à partir de la 53 ^e	0,80€/ levée	

Avec votre facture 2022, vous avez un relevé à blanc pour mieux comprendre comment se présentera votre redevance incitative en 2023. Celle-ci sera calculée en fonction de votre dotation effective en 2023.

COMPRENDRE SON RELEVÉ



NOUS CONTACTER
SIMER
 Service Public de Prévention et de Gestion des déchets Ménagers
 La Poudrerie - 86320 SILLARS
 Tél : 05.49.91.96.42
 Mail : ecopole@simer86.fr
 Site Internet : www.simer86.fr
 SIRET : 25860049300021

SERVICE DE RECouvreMENT TRESORERIE
 Service de Gestion Comptable Sud Vienne
 7 avenue de l'Europe
 86500 Montmorillon
 Tél : 05.49.83.39.39
 mel : sgc.sud-vienne@dgifp.finances.gouv.fr

VOS REFERENCES
 Type de redevable : **PROFESSIONNEL PRIVE**
 Code Usager :
 Numéro du relevé :
 Date du relevé :
 Adresse du point de production :

Siret :
ACCES AU PORTAIL USAGER ECOCITO
 Pour connaître le nombre de levées ou d'ouvertures effectuées sur votre compte :
 Connectez-vous sur <https://simer86.ecocito.com>
 Votre clé d'activation :

Relevé annuel à blanc sur la mise en place de la Redevance Incitative

RECAPITULATIF DU RELEVÉ ANNUEL A BLANC

PART FIXE (tarif annuel)	
Abonnement au service	243,03 €
Part proportionnelle	591,63 €
PART VARIABLE (*)	21,78 €
Montant total dû (TTC)	856,44 €

NE PAS PAYER

Votre relevé détaillé						
Période de service	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Ordures ménagères						
Part fixe du 01/01/2022 au 31/12/2022	Abonnement au service BAC 1 collecte	365/365 jours	111,05 €	111,05€	11,10€	122,15€
Part fixe du 01/01/2022 au 22/03/2022	Part proportionnelle au volume de bac 240l OM(*)	81/365 jours	149,31 €	33,13€	3,31€	36,44€
Part fixe du 23/03/2022 au 31/12/2022	Part proportionnelle au volume de bac 660l OM n° de puce :	284/365 jours	371,66 €	289,18€	28,92€	318,10€
	Part proportionnelle au volume de bac 240l OM n° de puce : (*)	284/365 jours	149,31 €	116,17€	11,62€	127,79€
Part variable du 23/03/2022 au 30/09/2022 (*)	Levées supplémentaires au bac 660l n° de puce : (14 levées)	2 Levées	9,90 €	19,80€	1,98€	21,78€
BIO						
Part fixe du 01/01/2022 au 31/12/2022	Abonnement au service BIO 1 collecte	365/365 jours	109,89 €	109,89€	10,99€	120,88€
Part fixe du 01/01/2022 au 22/03/2022	Part proportionnelle au volume de bac 240l BIO n° de puce : (*)	81/365 jours	99,36 €	22,05€	2,21€	24,26€
Part fixe du 23/03/2022 au 31/12/2022	Part proportionnelle au volume de bac 240l BIO n° de puce : (*)	284/365 jours	99,36 €	77,31€	7,73€	85,04€
Montant HT				778,58 €		
Montant TVA (10%)				77,86 €		
Montant TTC estimatif				856,44 €		

(*) Dans le cadre de ce relevé à blanc, la période de référence de la part variable s'arrête au 30 septembre 2022.
 (**) La part proportionnelle donne droit annuellement à 12 levées forfaitaires OM et 52 levées forfaitaires BIO.

Informations administratives

Informations ecocito

Retrouvez vos factures et l'ensemble de vos informations sur votre compte usager sur www.simer86.ecocito.com

Type d'équipement

Rappel du forfait prévu

Détail des levées par flux du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022

Part proportionnelle							
Bac 660L OM PRO RI - n° puce : - Nombre de levées : 12							
07/04/2022	14/04/2022	12/05/2022	19/05/2022	02/06/2022	09/06/2022	16/06/2022	23/06/2022
30/06/2022	07/07/2022	21/07/2022	08/09/2022				
Bac 240L OM RI - n° puce : - Nombre de levées : 3							
23/06/2022	30/06/2022	08/09/2022					
Part variable							
Bac 660L OM PRO RI - n° puce : - Nombre de levées : 2							
15/09/2022	22/09/2022						
Collecte Sélective							
Bac 360LCS - n° puce : - Nombre de levées : 3							
03/03/2022	10/03/2022	17/03/2022					
Bac 360L CS RI - n° puce : - Nombre de levées : 16							
14/04/2022	05/05/2022	12/05/2022	19/05/2022	26/05/2022	02/06/2022	09/06/2022	16/06/2022
23/06/2022	30/06/2022	07/07/2022	21/07/2022	25/08/2022	01/09/2022	08/09/2022	15/09/2022
Bac 360L CS RI - n° puce : - Nombre de levées : 16							
07/04/2022	14/04/2022	21/04/2022	05/05/2022	19/05/2022	26/05/2022	02/06/2022	09/06/2022
23/06/2022	30/06/2022	07/07/2022	21/07/2022	25/08/2022	08/09/2022	15/09/2022	22/09/2022
BIO							
Part proportionnelle							
Bac 240L BIO - n° puce : - Nombre de levées : 10							

PART FIXE
 =
Abonnement au service
 montant forfaitaire en fonction de la fréquence de collecte

+
Part proportionnelle
 Montant en fonction :
 - de la fréquence
 - du mode de collecte
 - du volume du (ou des) bac(s) en fonction de la production de déchets estimée.

PART VARIABLE
 =
 Coût par levée ou ouverture au-delà du forfait prévu

Montant estimatif pour 2023 pour une production de déchets équivalente

La prévention des déchets, c'est quoi ?

C'est l'ensemble des actions menées pour réduire les déchets des différents publics avant la consommation, ainsi que tout le long du cycle de vie du produit pour le valoriser.

■ L'exemple du Lycée Professionnel Agricole (LEPA) de Montmorillon

Frédéric Turbeau, chef cuisinier au LPA, produit plus de 600 repas par jour. L'organisation de la production, des achats à la gestion du service, est réfléchi pour limiter la quantité de déchets et faire des économies.



Il explique son fonctionnement : « Pour l'approvisionnement, je privilégie le local et le vrac quand c'est possible. Par exemple, pour le fromage, c'est à la coupe en priorité. Je calcule au plus juste les besoins de repas en appliquant un ratio. Lors du service, les agents accompagnent les élèves. Ils sont invités à se servir avec justesse. Des affiches les sensibilisent au gaspillage alimentaire.» Pour débarrasser les plateaux, les élèves ont une table de tri ; ainsi les déchets alimentaires sont valorisés via trois filières.

Dialogue et aussi, actions flash. Ponctuellement, à l'entrée du self, le pain jeté de la semaine est mis en tas. Cela interpelle les élèves. Le LPA a été accompagné par le SIMER dans cette démarche pour des animations, des supports d'information, la collecte des biodéchets.

« C'est une démarche de bon sens qui fait gagner du temps et de l'argent. »

F. Turbeau, chef cuisinier du LPA

■ L'EIT, un levier pour une démarche vertueuse

La démarche Écologie Industrielle Territoriale (EIT) rassemble les acteurs économiques autour de l'optimisation de leurs ressources depuis janvier 2021.

Cette première année a permis d'identifier près de **140 synergies** (échanges de matières, mutualisation de prestations de services ou de transports) sur le territoire de la CCGV.

4 groupes de travail ont été créés autour de la création de filières de valorisation locales (textiles, plastiques, gravats, réemploi).

La démarche se poursuit et sa pérennisation est en cours de construction avec les différents partenaires.



Besoin de nous contacter ?

➔ pour un oubli de collecte :
05 49 91 96 42 taper 1 ou ecopole@simer86.fr

➔ Pour toute autre demande (une facture, un pass, besoin d'un bac, etc)
05 49 91 99 59 ou redevance.pro@simer86.fr